

Dossier de synthèse

Les grands débats du baccalauréat Éclairage du Cnesco

Juin 2016



 **cnesco**
conseil national
d'évaluation
du système scolaire

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2016). Les grands débats du baccalauréat : éclairage du Cnesco. Dossier de synthèse.

<http://www.cnesco.fr/fr/dossier-baccalaureat/>

SOMMAIRE

Édito de Nathalie Mons	2
Le bac est-il une singularité française ?	4
Le bac favorise-t-il l'apprentissage des élèves ?	9
Quelle est la place des options dans l'explosion des mentions ?	10
Le bac s'est-il vraiment démocratisé en France ?	13
A-t-on les mêmes chances d'avoir son bac partout ?	15
Faut-il baisser le coût du bac ?	17
Le bac permet-il de poursuivre des études ?	18
Le bac permet-il de trouver un emploi ?	20

POUR EN FINIR AVEC QUELQUES IDÉES FAUSSES SUR LE BAC

ÉDITO DE NATHALIE MONS

Présidente du Cnesco,

Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise

“ Faut-il brûler le sacro-saint baccalauréat, jugé par ses détracteurs comme trop cher, trop complexe à organiser pour les établissements scolaires, trop stressant pour les élèves ?

Chaque année les débats renaissent autour de ce monument historique de notre éducation très nationale, alors que les candidats s'apprêtent à plancher sur la première épreuve de Philosophie.

Ces interrogations, véritable marronnier, donnent lieu dans les médias à des échanges enfiévrés et souvent peu fondés. Pour dépasser nombre d'idées reçues sur le bac, penchons-nous sur quelques comparaisons internationales et certains constats d'enquêtes statistiques et de recherche.

Le modèle du bac français s'est imposé dans les pays de l'OCDE

Premier constat, au vu des comparaisons internationales : **le baccalauréat n'est pas une spécificité française.** Aujourd'hui, **dans les pays de l'OCDE, une très grande majorité des systèmes éducatifs pratiquent un examen national externe à la fin du second cycle du secondaire** pour certifier le niveau des élèves qui quittent le système scolaire. Mieux, ce modèle du baccalauréat français - des sujets d'examen et des corrections indépendants de l'établissement - s'est développé dans l'OCDE depuis 15 ans. Au milieu des années 1990, la très grande majorité des pays laissaient aux écoles la possibilité de délivrer un titre certifiant « maison » uniquement fondé sur le contrôle continu en cours d'année par les enseignants. **Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE.**

De multiples facteurs convergent pour expliquer cette généralisation des examens externes en fin de secondaire. Leur intérêt principal est de **permettre une évaluation des acquisitions réelles des élèves qui soit de plus harmonisée au niveau national.** Dans un contexte de démocratisation de l'enseignement scolaire et du supérieur, de mobilités croissantes nationales et internationales des jeunes et face à un développement économique qui requiert des ressources humaines de plus en plus qualifiées, les exigences sociales des universités, des entreprises et des parents de plus en plus éduqués se sont conjuguées pour à la fois mieux connaître et certifier les compétences des élèves.

Bac et réduction des inégalités scolaires

Cette mutation importante des systèmes scolaires a été examinée par les chercheurs. Ils ont montré que **ces examens standardisés ont des effets bénéfiques sur les apprentissages des élèves et surtout diminuent significativement les inégalités sociales à l'école.** Par quel processus ? Obligés de faire passer un examen national à leurs élèves, les enseignants des lycées les moins favorisés socialement s'adaptent aux exigences et au niveau national. Pour tirer tous les bénéfices de ces examens nationaux, les épreuves doivent être pédagogiquement bien organisées - avec un champ large de matières, des évaluations aux contenus et aux méthodes ambitieuses pour éviter que les enseignants fassent de l'entraînement répétitif à des tests standardisés sur quelques disciplines enseignées.

Si notre baccalauréat s'exporte bien, faut-il pour autant garder en l'état ce monument français ? Certainement pas. Mais ce qui doit être changé réellement est peu souvent pointé du doigt.

Une course artificielle aux mentions

Le coût du baccalauréat est régulièrement dénoncé, la solution souvent avancée serait de limiter l'évaluation drastiquement à trois ou quatre matières. Cette formule *reader digest* du bac ferait cependant perdre à l'examen sa vertu première : réduire les inégalités scolaires en imposant dans tous les établissements, favorisés ou non, un cadre national large pour les fondamentaux. **C'est plutôt du côté des options, de leurs forts coefficients et de la course aux mentions artificielles qui en découle qu'il faut réfléchir en priorité.** En 2013, la moitié des candidats au bac ont présenté au moins une option. **La première des deux options possibles au bac (épreuves facultatives de sport, arts...) pèse autant que l'épreuve de français écrite dans les séries générales scientifiques, par exemple.**

Le leurre de la démocratisation du bac

Seconde réflexion à mener : **le baccalauréat doit être réellement démocratisé.** Une exigence en contradiction avec l'affirmation fautive, inlassablement répétée selon laquelle « aujourd'hui tout le monde a son bac ». Malheureusement ni les comparaisons internationales, ni les statistiques nationales analysées de façon pointue ne révèlent ce phénomène.

La France est tout d'abord à la traîne des pays de l'OCDE quant à la diplomation de fin de secondaire. **En moyenne dans l'OCDE, 85 % d'une cohorte de jeunes sont diplômés du secondaire supérieur, alors que la France n'a jamais atteint la barre politique symbolique des 80 %.** Le Danemark, la Suisse, la Finlande, l'Irlande ou encore la Nouvelle-Zélande dépassent même le seuil de 90 % de diplômés notamment grâce à des écoles de la seconde chance qui permettent à des jeunes sortis précocement du système scolaire d'accéder par la suite au diplôme. **En France, donc, tout le monde n'a pas son bac, et rares sont ceux exclus précocement du système scolaire à qui l'institution offre une seconde chance,** alors que les exigences des entreprises en matière de ressources humaines qualifiées progressent.

Par ailleurs, l'analyse précise des résultats des trois voies du baccalauréat (générale, technologique et professionnelle) montre que, certes la diplomation au niveau du bac s'est bien développée depuis les années 1990, mais que **l'expansion de la population des bacheliers a concerné depuis 20 ans surtout les bacheliers professionnels.** Le public du baccalauréat général s'est peu ouvert. À des inégalités verticales (certains élèves ont le bac et d'autres non), se sont substituées, dans le cadre d'une démocratisation ségrégative, des inégalités horizontales (tous les élèves n'ont pas le même bac). **Car les trois bacs (généraux, technologiques et professionnels) ont des valeurs différentes et procurent des destins sociaux forts divergents.** Les bacheliers professionnels peinent à pénétrer et surtout à réussir dans l'enseignement supérieur, même dans le technique. De plus, singularité très française comparativement aux autres pays de l'OCDE, ils ne s'insèrent en moyenne pas mieux que les bacheliers généraux sur le marché du travail.

Au total, le cloisonnement en trois voies distinctes très étanches - une autre singularité française - doit être analysé, le baccalauréat général réellement démocratisé, et les baccalauréats professionnels considérablement rénovés, notamment, dans les services, pour mener à l'emploi ou offrir de réelles perspectives de réussite dans le supérieur. **Des formules de secondes chances doivent être offertes aux jeunes adultes.**

C'est au prix de ces transformations que notre baccalauréat historique, dont la philosophie séduit l'étranger, aura les effets les plus bénéfiques en France. ”

Nathalie Mans.

LE BAC EST-IL UNE SINGULARITÉ FRANÇAISE ?

Tour d'horizon international

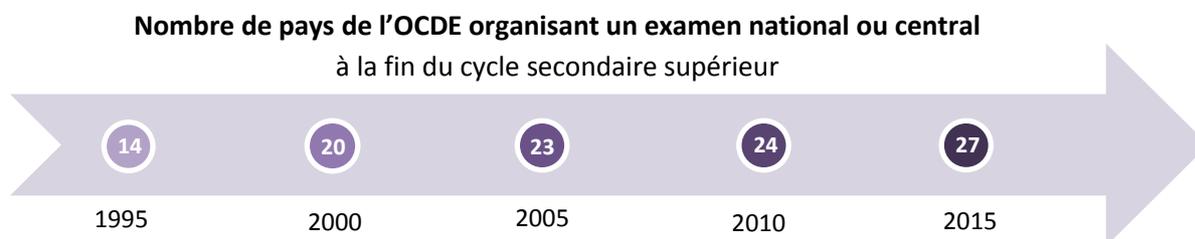
Alors que le baccalauréat fait l'objet chaque année de débats sur sa nécessaire suppression, ce modèle d'évaluation nationale externe aux établissements scolaires s'est fortement développé depuis 15 ans dans les pays de l'OCDE, sous la pression des demandes des parents, des universités et des entreprises. Le Cnesco présente des exemples de pays historiquement acquis au baccalauréat, comme la Finlande, de pays qui s'y sont convertis récemment, comme la communauté française de Belgique ou l'Autriche, et de pays qui ont choisi d'autres solutions (États-Unis, Japon, ...).

Le bac, un modèle devenu majoritaire dans les pays de l'OCDE

La suppression du baccalauréat est un débat récurrent en France. Pourtant, lorsque l'on regarde à l'international, ce débat semble aller à contre-courant de la tendance.

En 20 ans, le nombre de pays de l'OCDE organisant un examen national (ou central) à la fin du secondaire a quasiment doublé. Sur les 37 pays de l'OCDE, 27 ont un examen final, soit plus de deux tiers d'entre eux.

Aujourd'hui, aucun pays n'a supprimé cette épreuve finale.



Source : OCDE, 2015.

Les raisons de la généralisation d'un examen final

Dans les pays riches, face aux démocratisations de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, les priorités et préoccupations ont évolué durant les vingt dernières années : **d'une attention particulière portée à la quantité d'éducation** (c'est-à-dire au nombre d'années passées par les élèves au sein du système scolaire) **vers une attention portée sur la qualité de l'éducation.**

Se sont alors développés, dans les pays de l'OCDE, des appareils très complets d'évaluations standardisées et/ou d'examens nationaux, dont l'intérêt principal est de permettre une évaluation des acquisitions *réelles* des élèves qui soit, de plus, harmonisée au niveau national.

Les demandes des parents, des élèves, des entreprises et des universités se sont conjuguées pour amplifier ce phénomène :

- **les jeunes**, de plus en plus mobiles nationalement et internationalement, **revendiquent des titres certificatifs qui donnent des informations fiables sur leurs compétences réelles**, aux entreprises et aux universités nationales et internationales, et qui soient reconnus comme des diplômes nationaux non biaisés par les différences de notation liées aux contrôles continus dans les établissements ;
- **les parents**, de plus en plus éduqués, **exigent de connaître la qualité de l'éducation suivie par leurs enfants** ainsi que celle des diplômes utiles sur le marché des formations et de l'emploi ;
- **les entreprises**, face à un besoin en ressources humaines de plus en plus qualifiées, **demandent des diplômes à légitimité nationale** qui leur permettent de repérer les compétences utiles et de hiérarchiser efficacement les candidats (théorie du signal, en économie, où le diplôme joue un rôle de signal sur le marché de l'emploi notamment) ;
- **les universités**, confrontées à la démocratisation de l'enseignement supérieur, **demandent des diplômes les éclairant efficacement pour sélectionner et orienter les étudiants** dans les différentes filières.

La communication des résultats au grand public

La communication individuelle des résultats aux élèves et aux familles est généralisée, car dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE les examens servent à la fois à certifier la réussite de l'élève à la fin du secondaire et à autoriser son entrée dans l'enseignement supérieur.

La publication des résultats des établissements au grand public, sous forme de classement, directement par les ministères de l'Éducation, par contre, est extrêmement rare. Seuls deux pays de l'OCDE – la Finlande et la Slovaquie – sont dans cette catégorie.

Par contre, **dans de nombreux pays, comme en France, ce sont les médias, qui se chargent d'établir des classements** à partir des données transmises par les ministères. C'est le cas dans deux tiers des pays de l'OCDE.

Des pays qui ont toujours proposé un « baccalauréat »



Finlande

Le « baccalauréat » a été **instauré en Finlande en 1852**. Il est standardisé au niveau national. Une commission nationale est chargée de la rédaction et de l'élaboration des sujets. **Les sujets bénéficient d'une double correction** : tout d'abord, **de la part du professeur de l'élève** (selon une grille de notation nationale) ; **puis de la commission nationale chargée de l'examen**. Sept groupes de matières peuvent être présentés : mathématiques, sciences naturelles, lecture, écriture et littérature, sciences sociales, EPS, langues et religion, éthique et éducation morale. **Les résultats communiqués indiquent également les compétences acquises durant la dernière année d'études, et le rang de l'établissement.**



Pays-Bas

Le « baccalauréat » a été **instauré aux Pays-Bas en 1968**. Il est standardisé au niveau national. Le ministère de l'Éducation est chargé de la rédaction et de l'élaboration des sujets. **Selon la matière, la correction est faite par différents acteurs (professeurs, autorité nationale, entreprise, ...)**. Afin d'harmoniser les notations, une grille d'évaluation est transmise aux correcteurs. Six groupes de matières peuvent être présentés : mathématiques, sciences naturelles, lecture, écriture et littérature, sciences sociales, langues et arts. **Les résultats communiqués indiquent également les compétences acquises durant la dernière année d'études et d'autres critères d'évaluation de l'établissement.**



Irlande

Le « baccalauréat » a été **instauré en Irlande en 1924**. Il est standardisé au niveau national. **Une commission nationale est chargée de la rédaction et de l'élaboration des sujets. Cette même commission est ensuite chargée de la correction des copies d'examen**. Neuf groupes de matières peuvent être présentés : mathématiques, sciences naturelles, lecture, écriture et littérature, sciences sociales, langues, technologie, arts, compétences pratiques et professionnelles et religion, éthique et éducation morale. **Les résultats communiqués indiquent également les compétences acquises durant la dernière année d'études.**

Des pays qui se sont récemment convertis au « baccalauréat »



**Belgique
francophone**

Un « baccalauréat » a été **instauré en Belgique francophone en 2011**. Il est **standardisé au niveau de la région**. L'autorité éducative de la région francophone élabore et rédige les sujets d'examens. Deux groupes de matières peuvent être présentés : sciences sociales et lecture, écriture et littérature. Les résultats communiqués indiquent également les compétences acquises durant la dernière année d'études et **présentent une comparaison des résultats de l'élève par rapport à d'autres élèves ou groupes d'élèves**.



Autriche

Un « baccalauréat » a été **instauré en Autriche en 2014-2015**. Il est standardisé au niveau de l'État. Une commission nationale est chargée de la rédaction et de l'élaboration des sujets. **La correction est ensuite effectuée par le professeur de l'élève et un autre intervenant**, selon une grille d'évaluation standardisée au niveau national. Trois groupes de matières sont proposés : mathématiques, langue étrangère et lecture, écriture et littérature. **Aucune autre information que les notes obtenues à l'examen n'est communiquée**.



Norvège

Un « baccalauréat » a été **instauré en Norvège en 2007**. Il est standardisé au niveau de l'État. **Le ministère de l'Éducation est chargé de la rédaction et de l'élaboration des sujets, ainsi que de la correction des épreuves**. Sept groupes de matières peuvent être présentés à l'examen : mathématiques, sciences naturelles, lecture, écriture et littérature, sciences sociale, langues, technologie et technologies de l'information et de la communication. **Sur le relevé de résultats sont précisés le niveau de performance durant la dernière année d'études, une comparaison des résultats de l'élève avec un autre groupe d'élèves ou d'autres élèves, et des indicateurs indiquant la qualité de l'établissement fréquenté**.

Des pays qui n'ont pas mis en place de « baccalauréat »



États-Unis

L'enseignement au lycée dure quatre ans aux États-Unis. La fin du cycle secondaire est sanctionnée par la "*graduation*", qui s'obtient au terme d'un **contrôle continu effectué durant les quatre années de lycée**. Le diplôme est obtenu selon un **système de crédits**. Dans chaque établissement, **une matière correspond à un certain nombre de crédits**, qu'il faut obtenir pour recevoir le diplôme. Depuis 2001, un embryon d'examen final est développé mais il vise surtout à évaluer la qualité de l'éducation au niveau de l'État fédéral.

Dès la troisième année, les élèves doivent commencer à préparer un **dossier qu'ils présenteront ensuite à plusieurs universités** de leur choix au début de leur quatrième année. Ce dossier regroupe plusieurs informations : leurs résultats au SAT et / ou à l'ACT (des **tests de connaissances spécifiquement créés pour l'entrée à l'université** et standardisés au niveau national), les **activités extra-scolaires** qu'ils ont effectuées durant leurs années de lycée (sport, volontariat, musique, ...), des **lettres de recommandation** de leurs enseignants et de la communauté, des **essais** (de deux à trois pages) rédigés sur eux-mêmes et, enfin, les **notes obtenues durant le lycée**.



Japon

Au Japon, il n'existe **pas de diplôme obligatoire et gratuit**. Les élèves ont la **possibilité de passer le Test du Centre national des Admissions à l'Université**. **Ce test est payant**. Il est rédigé et corrigé par le Centre National d'examen d'entrée à l'université. S'il n'est pas obligatoire, il est tout de même souvent demandé pour l'entrée au sein d'une université publique et souvent au sein d'une université privée. Il **peut être accompagné d'un autre examen organisé par les universités**, et qui est donc plus spécifique à celles-ci.



Suède

En Suède, l'enseignement secondaire supérieur dure trois ans. Les élèves choisissent parmi 17 programmes d'études nationaux à orientation générale ou professionnelle. **À la fin de ces trois années d'études, l'élève se voit décerner un « certificat de fin d'études »**, sur la base des notes reçues pendant les trois ans, qui lui ouvre les portes, si ses notes le lui permettent (et selon la sélectivité des filières), des études supérieures.

LE BAC FAVORISE-T-IL L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES ?

Les recherches sur les effets des examens nationaux, conduites depuis 15 ans dans les pays de l'OCDE, montrent que leur présence permet à la fois une élévation générale du niveau scolaire des élèves et une réduction des inégalités à l'école. Cependant, pour atteindre ces effets vertueux, ces épreuves doivent remplir un ensemble de conditions pédagogiques : porter sur un champ de contenus d'enseignement large, proposer des épreuves permettant d'évaluer des compétences complexes, ... À l'inverse, dans le cas d'examens nationaux trop pointus utilisant des modalités d'évaluation trop simples (QCM, par exemple), des effets négatifs peuvent apparaître.

Les effets vertueux du bac sur les apprentissages

Le développement des examens nationaux dans les pays de l'OCDE s'intègre dans le cadre plus large d'une généralisation, à tous les niveaux d'enseignement (primaire et secondaire), d'évaluations des élèves dites standardisées, c'est-à-dire présentant des sujets, des modes d'administration et des pratiques de corrections harmonisées. De nombreux chercheurs¹ se sont interrogés sur les effets possibles de ces nouveaux tests et examens.

Ces recherches ont pu montrer que, si certaines conditions sont réunies, ces épreuves ont des effets bénéfiques sur les apprentissages des élèves.

Ainsi, les comparaisons internationales montrent que, bien conçus et bien organisés, ces tests nationaux font progresser en moyenne les apprentissages des élèves et réduisent les inégalités scolaires globales et d'origine sociale. En effet, ces épreuves harmonisées jouent le rôle d'une référence extérieure à l'établissement et obligent ainsi les enseignants, même dans les établissements les plus défavorisés, à suivre les mêmes programmes scolaires et à viser la maîtrise de méthodes de travail et d'exercices identiques pour tous les élèves.

Ces effets ne sont vertueux que si certaines conditions pédagogiques sont réunies : un nombre conséquent de matières doivent être testées sur la totalité de leurs programmes scolaires et des compétences attendues et les types d'exercices demandés aux élèves doivent être complexes (par opposition aux tests par QCM, par exemple). Dans le cas contraire, le fameux effet « *teaching to the test* » a été identifié, lors de recherches en Angleterre et aux États-Unis. Les enseignants adaptent leurs enseignements aux épreuves attendues, lorsque les champs testés sont trop étroits et les exercices demandés trop simples. On assiste alors à une série d'effets pervers qui dégradent les apprentissages : rétrécissement des contenus d'enseignement, propositions pédagogiques pauvres et entraînements répétitifs.

Au total, le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves.

¹ Woessmann L., Fuchs T. (2004), What Accounts for International Differences in Student Performance? A Re-Examination Using PISA Data. IZA Discussion Paper No. 1287; CESifo Working Paper Series No. 1235. Disponible : <http://ssrn.com/abstract=572802>

OCDE (2013) Synergie for better learning an international perspective on evaluation and assessment, Paris.

Pour une synthèse sur les résultats de recherche sur le sujet : Mons N., (2009), Theoretical and real effects of standardised assessment, Rapport pour la Commission Européenne, Eurydice.

QUELLE EST LA PLACE DES OPTIONS DANS L'EXPLOSION DES MENTIONS ?

Le choix d'une option au baccalauréat général correspond à un phénomène désormais massif du fait de leur régime de notation très avantageux. Si l'on considère l'ensemble des élèves, leur effet sur la réussite au baccalauréat est faible. En revanche, elles participent de façon très significative aux bonnes performances des très bons élèves : un quart de ceux qui décrochent une mention « Très bien » le doivent à leur choix stratégique d'options.

Le régime très avantageux des options

Les élèves peuvent, dans la voie générale, choisir deux options, dont seuls les points au-dessus de la moyenne sont intégrés dans leur notation globale.

La première option correspond à un coefficient de 2, la seconde porte un coefficient égal à 1. **Les langues anciennes (latin et grec) sont avantagées : choisies en première option, elles présentent un coefficient de 3, soit plus que l'épreuve écrite de français (coefficient 2 en séries S et ES).**

La ruée vers les options

En 2013, la moitié des candidats au baccalauréat ont présenté au moins une option. 221 500 épreuves facultatives ont été passées (dont près de 50 000 concernaient l'histoire-géographie, devenue une option en terminale Scientifique).

Classement des options :

- **en tête des choix des élèves : Arts, EPS et langues vivantes** (LV3 et langues spécifiques aux sections européennes) ;
- **des options aux effectifs de candidats réduits : les langues anciennes** (latin et grec) ;
- **une dispersion forte des candidatures pour les langues étrangères et régionales** : si les élèves choisissent massivement l'italien et l'espagnol en langues optionnelles, **certaines langues rares sont choisies par moins de 50 candidats au niveau national.**

Une sur-représentation des candidats socialement favorisés dans le choix d'une seconde option

Plus de 60 % des candidats issus de familles très favorisées prennent au moins une option, contre 47 % pour les familles défavorisées (DEPP, 2014).

Les candidats prenant deux options sont très majoritairement sur-représentés dans les familles très favorisées : **près de 20 % des candidats issus d'un milieu très favorisé choisissent deux options contre 10 % pour ceux issus d'une famille défavorisée et 11 % pour ceux issus d'une famille de classe moyenne.**

Les postulants au baccalauréat, dans l'enseignement privé, prennent plus souvent des options que ceux du secteur public.

Des choix différents d'option selon le sexe et le milieu social

- **Langues vivantes et Arts**

Ces options sont choisies davantage par les filles, les filles de milieux défavorisés optant davantage pour les langues vivantes et celles plus favorisées pour les Arts.

- **EPS**

L'EPS est une option majoritairement choisie par les garçons.

- **Latin et grec**

Ces options sont plutôt choisies par des candidats « en avance » d'une ou deux années, ou souvent issus des lycées privés.

Des options plus ou moins « rentables » en termes de notation

- **Latin : l'option qui rapporte le plus**

50 % des candidats ont décroché une note supérieure à 17/20 à cette discipline (coefficient 3).

- **Arts**

9 candidats sur 10 ont une note supérieure à la moyenne.

- **EPS : une option pas toujours rentable**

Un candidat sur quatre obtient une note inférieure à 10, et ne gagne donc aucun point supplémentaire.

Un bonus pour les très bons élèves principalement

Compte tenu du profil dominant des élèves choisissant des options - des élèves favorisés et donc de bon niveau moyen au baccalauréat - l'impact des options demeure faible si l'on considère l'ensemble des élèves. **Elles ont, par contre, un effet très significatif pour les bacheliers qui décrochent une mention « Très bien ».**

- **Un impact global faible sur les résultats des élèves**

En 2013, les élèves ont obtenu 14,7 en moyenne aux épreuves optionnelles du baccalauréat. Mais, comme ces épreuves sont présentées par des élèves favorisés ayant déjà des notes élevées au baccalauréat, leur impact est faible. **En moyenne, les options ne rajoutent que 0,3 point à la moyenne du baccalauréat. Parmi ceux qui ont présenté au moins une option, deux candidats sur dix améliorent leur résultat.**

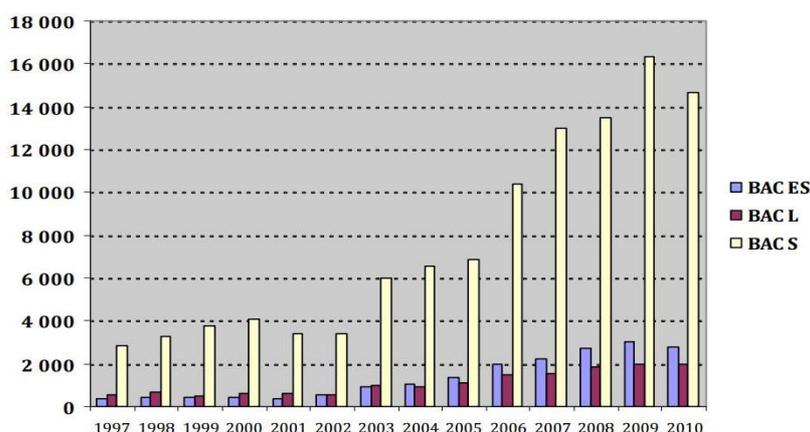
- **Un impact plus significatif concernant les mentions, notamment la mention « Très bien »**

Un candidat sur quatre ayant décroché une mention « Très bien » y est parvenu grâce à un choix stratégique d'options.

À l'inverse, les options permettent peu aux élèves de niveau faible de décrocher le baccalauréat.

Ce sont, entre autres des évolutions significatives dans le régime des options (la session du baccalauréat 2003 voit le coefficient de la première option facultative doubler et celle de 2006 attribue aux langues anciennes un coefficient de 3) qui expliquent la très forte progression du nombre d'élèves avec mention « Très Bien ». En particulier, **en Terminale Scientifique, la filière qui compte le plus de mentions « Très bien », leur nombre a été multiplié par 5 entre 1997 et 2010, alors que dans le même temps, le nombre de candidats progressait de 0,8 %.**

Évolution du nombre de mentions « Très bien » au baccalauréat général



Source : IGF-IGAENR-IGEN, 2011

LE BAC S'EST-IL VRAIMENT DÉMOCRATISÉ EN FRANCE ?

Si le nombre des bacheliers a très fortement progressé depuis 30 ans, cette massification s'est traduite par une démocratisation en trompe-l'œil. C'est principalement le baccalauréat professionnel qui a permis cette massification, le baccalauréat général s'est peu ouvert numériquement et socialement. Nous sommes confrontés à un phénomène de « démocratisation ségrégative », chaque voie d'enseignement (générale, technologique, et professionnelle) accueillant des publics forts différents. À des inégalités verticales (tous les jeunes n'ont pas le bac) se sont substituées des inégalités horizontales (beaucoup de jeunes ont le bac mais pas des bacs de même valeur).

Plus de bacheliers grâce au bac professionnel

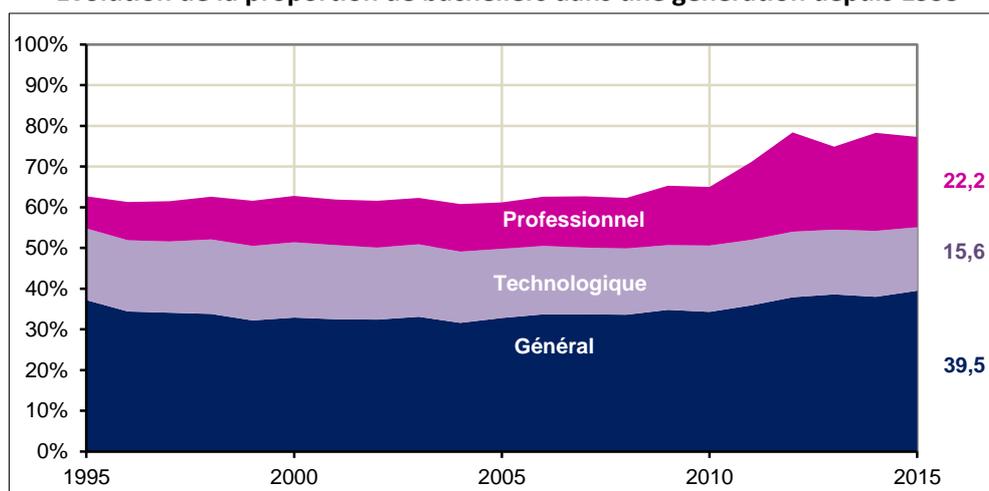
En 2015, plus de 615 000 élèves ont réussi au baccalauréat, ce qui correspond à une proportion de 77 % de bacheliers pour cette génération.

En 1995, moins de 500 000 élèves obtenaient ce diplôme, ce qui correspondait à une proportion de 63 % de bacheliers pour cette génération.

En 20 ans, le nombre de bacheliers a donc clairement augmenté. Pourtant, les parts des bacheliers des voies générale et technologique n'ont que peu évoluées.

En revanche, depuis 2008, la part du baccalauréat professionnel a quasiment doublé. En 2008, 12 % des bacheliers avaient suivi la voie professionnelle alors qu'en 2015, ils étaient 22 %.

Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1995



Source : DEPP, 2016

Bacs et inégalités désormais... horizontales

Un rapport du Cnesco (à paraître en 2016) analyse cette démocratisation en trompe-l'œil du baccalauréat, comme un déplacement d'inégalités hier verticales (tous les jeunes n'ont pas le bac) vers la production d'inégalités horizontales (beaucoup de jeunes ont le bac mais pas un bac de même valeur). **Si de plus en plus d'élèves sont amenés vers le baccalauréat, de vraies inégalités apparaissent entre les trois voies d'enseignement et, même entre les séries.**

Le rapport note que ces trois diplômes sont objectivement stratifiés, en particulier du fait de destins scolaires et professionnels divergents : le baccalauréat général étant le plus « prestigieux », suivi du baccalauréat technologique, puis du baccalauréat professionnel.

Lorsque l'on distingue les différents baccalauréats obtenus, l'intensité des inégalités sociales à la fin du lycée n'a pas changé depuis les années 1960.

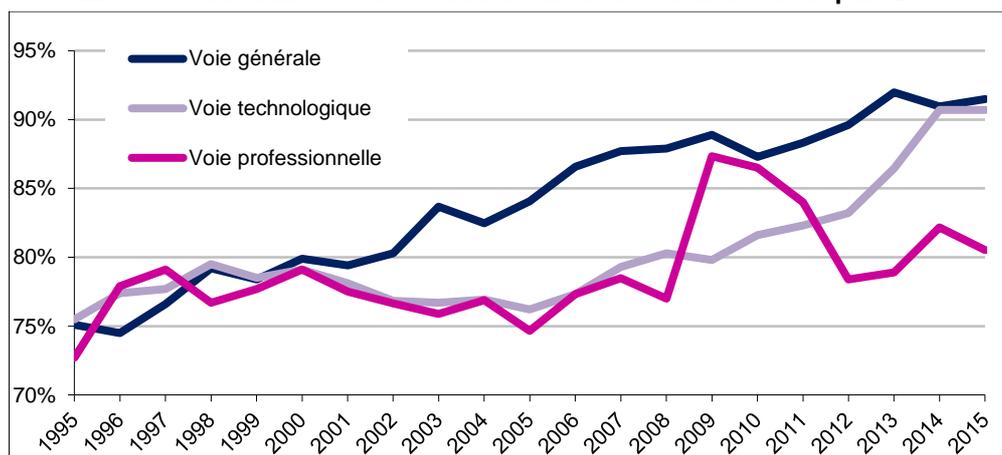
Réussite au bac : de grandes disparités entre les trois voies

88 % de réussite au baccalauréat en 2015. Derrière ce taux, se cachent de fortes disparités selon les trois voies d'enseignement.

D'un côté, les baccalauréats des voies générale et technologique présentent un taux de réussite supérieur à 90 % : un pourcentage en constante augmentation depuis 1995, quand seuls 75 % des candidats obtenaient leur diplôme.

D'un autre côté, le baccalauréat professionnel a un taux de réussite de 81 %².

Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995



Source : DEPP, 2016

² L'évolution erratique du taux de réussite au Bac professionnel entre 2009 et 2012 s'explique par la mise en place progressive du baccalauréat professionnel en 3 ans, au lieu de quatre ans, et par des modifications des modalités d'examens (des épreuves « en cours de formation » ont remplacé des épreuves finales, des épreuves de rattrapages ont été organisées).

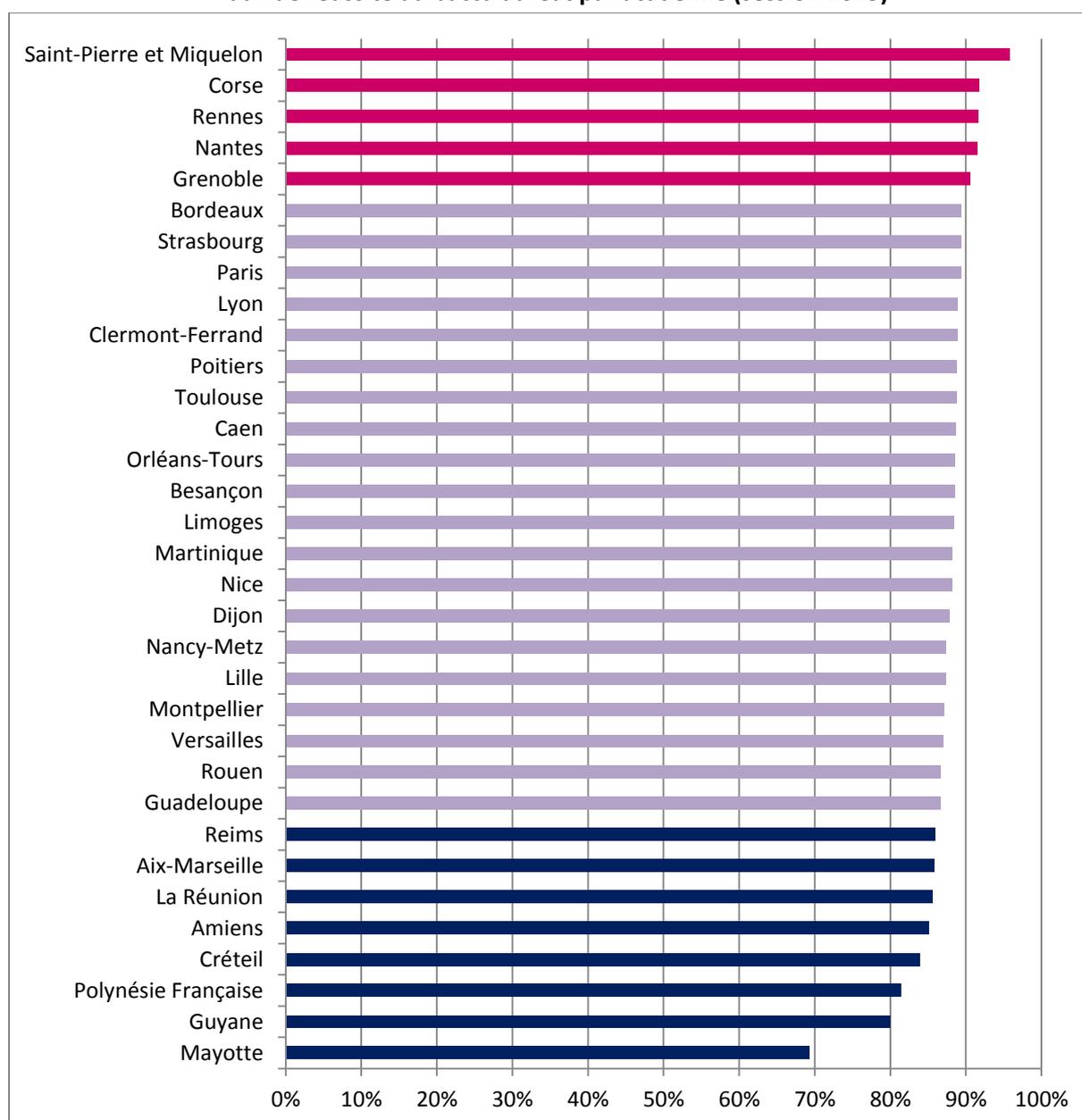
A-T-ON LES MÊMES CHANCES D'AVOIR SON BAC PARTOUT ?

Selon les académies, les probabilités de décrocher son baccalauréat divergent notablement.

Des écarts importants entre les académies

Derrière une moyenne nationale égale à 88 %, le taux de réussite au baccalauréat présente des écarts importants entre les académies.

Taux de réussite au baccalauréat par académie (session 2015)



Source : MENESR

Certaines académies présentent des résultats plus faibles que la moyenne. C'est notamment le cas des académies de Créteil (83 % de réussite au baccalauréat), Amiens (85 %) et Aix-Marseille (86 %).

D'autres académies ont, en revanche, des taux de réussite très importants, dépassant les 90 %. C'est notamment le cas des académies de Grenoble (91 %), Nantes (92 %), Rennes (92 %) et de Corse (92 %).

Il existe donc, en métropole, un écart de près de 10 points de réussite entre les académies.

Enfin, concernant les académies d'Outre-mer, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon (95 % de réussite, avec uniquement des candidats en baccalauréat professionnel), les résultats sont nettement plus faibles que dans les académies métropolitaines. Ainsi, les taux de réussite sont de 69 % à Mayotte, 80 % en Guyane et 81 % en Polynésie française.

FAUT-IL BAISSER LE COÛT DU BAC ?

Le baccalauréat : près de 100 millions d'euros chaque année, 0,5 % du coût de la scolarité d'un lycéen

L'épreuve du baccalauréat demande une organisation importante pour les services de l'Éducation nationale qui représente donc un coût.

En 2015, selon le ministère de l'Éducation nationale, **le coût direct d'organisation du baccalauréat par candidat présent s'élevait à 80 €.** Soit un total de plus de 55 millions d'euros.

En 2010, une mission des inspections IGF-IGEN-IGAENR, en intégrant également les coûts indirects, avait estimé le coût de l'organisation du baccalauréat entre 90 et 100 millions d'euros. Ce coût estimé représente environ 140 € par candidat.

Le coût d'organisation du baccalauréat s'inscrit dans le coût global d'enseignement au lycée pour lequel le système français est l'un des plus coûteux des pays de l'OCDE.

En France, en 2011, les dépenses effectuées chaque année pour un lycéen s'élèvent à plus de 10 000 €. Ce coût est largement supérieur à la moyenne de l'OCDE, autour de 7 000 € (Cour des comptes, 2015).

Le coût du baccalauréat représente donc environ 0,5 % du coût de la scolarité d'un lycéen sur trois ans.

Le Cnesco recommande de diligenter une étude précise sur l'ensemble des coûts directs (indemnisation, frais de déplacement des professeurs, ...) **et indirects** (rémunération principale des enseignants durant la surveillance de l'examen, temps de confection des sujets, ...) afin que des décisions puissent être prises sur des bases budgétaires fiables.

58 langues proposées, dont certaines pour très peu d'élèves

22 langues d'enseignement obligatoire ou facultatif

24 langues d'enseignement facultatif seulement

12 langues régionales

1 langue des signes française

Au total, en 2016, 59 langues sont proposées au baccalauréat, représentant plus de 220 000 épreuves de langues organisées.

Un tiers des langues proposées au baccalauréat concernent moins de 50 élèves en France (Cour des comptes, 2015). L'organisation de ces épreuves, pour un nombre très restreint d'élèves, représente un coût important dans l'organisation du baccalauréat (confection des sujets, recherche d'évaluateurs extérieurs à l'Éducation nationale quand la langue n'y est pas enseignée, ...).

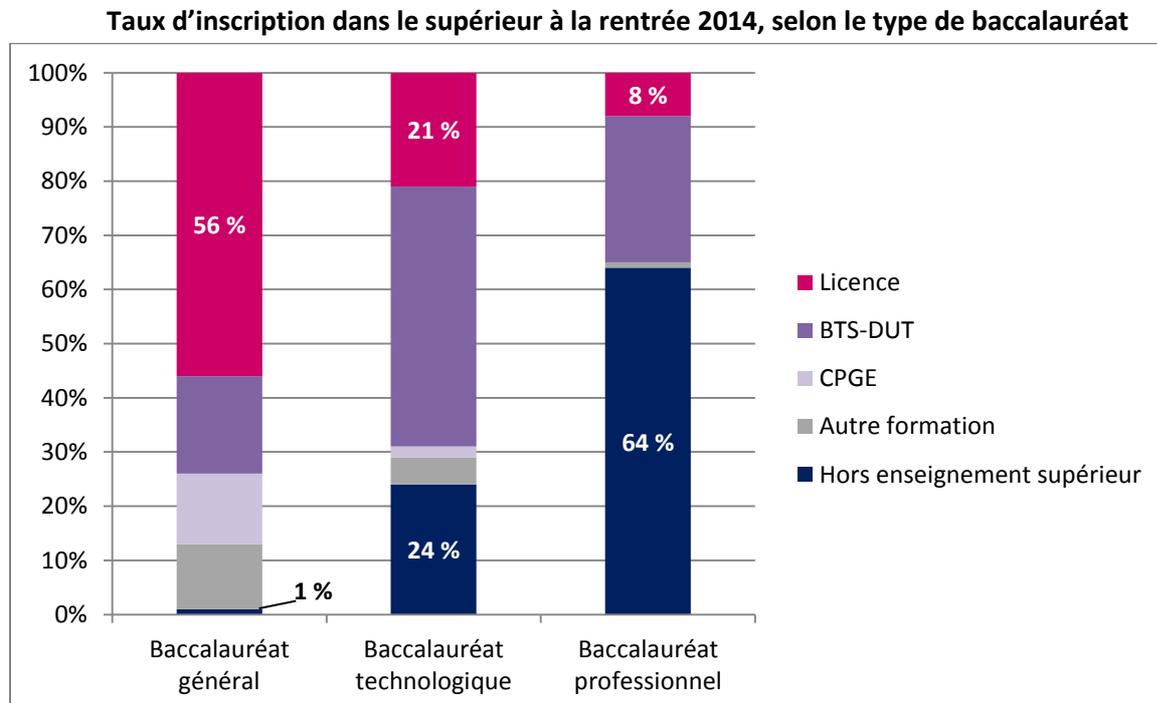
LE BAC PERMET-IL DE POURSUIVRE DES ÉTUDES ?

Le baccalauréat, en France comme dans de nombreux pays de l'OCDE, constitue un double titre : il certifie la réussite des études dans le secondaire et se présente comme le premier titre ouvrant les portes des filières non sélectives de l'université. Mais derrière l'unicité de l'appellation « baccalauréat », les destins dans l'enseignement supérieur des trois familles de baccalauréat (général, technologique et professionnel) sont très différents. Si les bacheliers généraux réussissent bien dans l'enseignement supérieur, les bacheliers professionnels sont fortement handicapés dans leur réussite, même dans les filières de l'enseignement technique (BTS) qui leur sont davantage destinées.

Une poursuite d'études variable selon le baccalauréat préparé

Le baccalauréat n'ouvre pas les mêmes portes selon la voie d'enseignement suivie par l'élève.

Alors que la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent leurs études, en Licence (56 %) ou dans des filières sélectives de l'enseignement supérieur, la majorité des bacheliers professionnels (64 %) ne poursuivent pas d'études après leur baccalauréat.



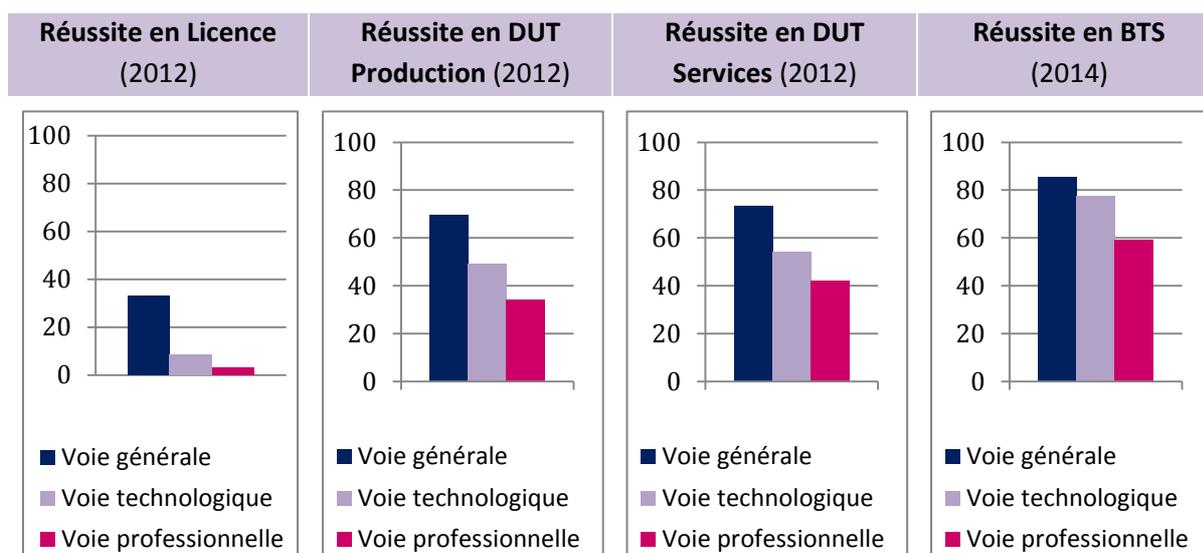
Source : DEPP, 2015

De grands écarts de réussite dans la poursuite d'étude

Quelle que soit la poursuite d'études choisie, de très forts écarts de réussite existent entre les étudiants, selon le baccalauréat qu'ils détiennent. **Les bacheliers généraux réussissent toujours mieux que les bacheliers technologiques et plus encore que les bacheliers professionnels.**

Les bacheliers professionnels ont des taux de réussite aux diplômes de l'enseignement supérieur très faibles : 3 % en Licence, 34 % en DUT Production, 42 % en DUT Services et 59 % en BTS.

Taux de réussite aux principaux diplômes du supérieur selon la voie du baccalauréat



Source : DEPP

LE BAC PERMET-IL DE TROUVER UN EMPLOI ?

Les baccalauréats professionnels ont été créés à l'origine pour permettre une insertion directe des bacheliers sur le marché du travail. Malgré quelques réussites ponctuelles notamment dans certaines spécialités industrielles porteuses, les chiffres globaux sur l'insertion de ces jeunes bacheliers révèlent des taux de chômage très élevés, même trois ans après l'obtention de leur diplôme. La France est de plus marquée par une singularité au sein des pays de l'OCDE : c'est un des rares pays où les bacheliers professionnels n'ont pas d'avantages en termes d'insertion professionnelle par rapport aux bacheliers de la voie générale.

Des réussites ponctuelles mais des difficultés globales d'insertion pour les bacheliers professionnels

Certaines spécialités mènent bien à l'emploi, comme les baccalauréats professionnels dans les domaines du génie climatique, de la maintenance, de l'hôtellerie-restauration, ... Cependant **globalement, les baccalauréats professionnels présentent de graves difficultés d'insertion sur le marché du travail** (Cnesco, 2016).

Ainsi, sept mois après l'obtention d'un diplôme sous statut scolaire, **46 % des bacheliers professionnels sont au chômage** (DEPP).

Cette difficulté d'accéder au marché du travail est un phénomène persistant : **trois ans après l'obtention de son diplôme, un bachelier professionnel sur cinq recherche toujours un emploi.** (Céreq, 2013).

Ces problèmes face au marché de l'emploi sont particulièrement marqués dans les spécialités de services comme les baccalauréats axés sur les champs professionnels de la gestion d'entreprise, de la comptabilité et de la bureautique, pour lesquels les jeunes, pour trouver un emploi, sont le plus souvent obligés de sortir du secteur professionnel pour lequel ils ont été formés ou d'accepter des emplois moins qualifiés que ceux visés par leur diplôme.

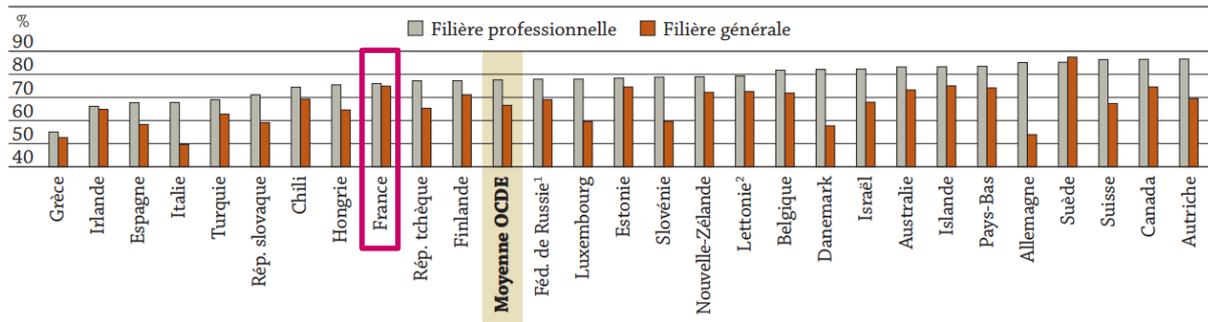
Insertion des filières professionnelles : la contre-performance de la France dans les pays de l'OCDE

Ces graves problèmes d'insertion de l'enseignement professionnel placent la France dans une position tout à fait singulière.

En 2013, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, l'insertion professionnelle des 25-34 ans est meilleure pour les jeunes issus de l'enseignement professionnel que pour ceux issus de l'enseignement général, à niveau de diplôme donné.

Par contre, en France, l'insertion des 25-34 ans sur le marché du travail est similaire entre la filière professionnelle et la filière générale. **La France fait partie des pays qui insèrent le moins bien les jeunes issus de l'enseignement professionnel.**

Taux d'emploi des adultes diplômés au plus du deuxième cycle du secondaire, selon la filière d'enseignement (2013), chez les 25-34 ans



Source : OCDE, 2015

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** est une instance indépendante créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une évaluation scientifique et indépendante du système scolaire afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation. Enfin, il promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public.

www.cnesco.fr

Twitter : @Cnesco